

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN**

37^e Séance (extraordinaire)

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean tenue le 29 juin 2009 à 19 h 30, au 1550 boul. Auger Ouest à Alma, à laquelle il y avait quorum.

Sont présents les commissaires suivants :

Madame Nathalie Blais	Monsieur Serge Renaud
Madame Josée Bouchard	Madame Nathalie Savard
Madame Sylvie Charest	Madame Roxanne Thibeault
Madame Dany Duchesne	Madame Marie-Claude Tremblay
Monsieur Alain Gauthier	Monsieur Jean-Marie Villeneuve
Madame Marjolaine Girard	Madame Andrée Verreault
Madame Audrey Jean	Monsieur Sylvain Beaulieu, commissaire-parent
Madame Annie Larouche	
Monsieur Éric Renaud	

Absences: Mesdames Nathalie Côté, Danielle Munger, Manon Tremblay, Edith Vaillancourt, commissaires et madame Nancy Verreault, commissaire-parent.

Sont également présents : Monsieur Eric Blackburn, directeur général, madame Christine Flaherty, secrétaire générale et directrice des communications, madame Louise Paradis, directrice des Services éducatifs (jeunes), madame Maryse Pilote, directrice du Service des ressources financières et madame Audrey Lavoie, coordonnatrice au Service des ressources financières.

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Conformité de la convocation

À la demande de M^{me} Josée Bouchard, présidente, M^{me} Christine Flaherty, secrétaire générale et directrice des communications, explique que l'avis de convocation à cette séance extraordinaire du 29 juin 2009 a été transmis à tous les commissaires dans les délais prescrits. Avis de la convocation a aussi été affiché dans toutes les écoles et centres dans les délais prescrits. Constatation est faite à l'effet que la procédure de convocation a été respectée et que la réunion a été régulièrement convoquée.

1.2 Ordre du jour : Acceptation

CC090629-01

Sur proposition de madame Nathalie Savard, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance.

2. DÉPÔT DE DOCUMENTS / PRÉSENTATION

2.1 Politique d'initiation des élèves à la démocratie scolaire

Les membres du conseil des commissaires reçoivent copie du projet de la Politique d'initiation des élèves à la démocratie scolaire. Une fois que les orientations contenues à ce projet seront confirmées par le conseil des commissaires, une consultation sera faite auprès du comité consultatif de gestion dans le but d'une adoption par le conseil des commissaires à l'automne 2009.

3. QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Josée Bouchard, présidente, répond aux questions du public concernant, d'une part, des transferts d'élèves prévus dans certaines écoles du secteur nord de la commission scolaire et, d'autre part, l'organisation prévue des groupes à l'école Arc-en-Ciel pour l'année scolaire 2009-2010.

4. OBJETS DE DÉCISIONS

4.1 Budget 2009-2010 et taux de la taxe scolaire : adoption

Considérant que conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean doit adopter et transmettre à la ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2009-2010;

Considérant que la ministre a autorisé la Commission scolaire à adopter un budget dont les dépenses sont supérieures aux revenus;

Considérant que la ministre a autorisé l'utilisation de 10 % du surplus accumulé de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean inscrit à ses états financiers vérifiés au 30 juin 2008;

Considérant que la Commission scolaire prévoit utiliser cette somme qui correspond à 408 960 \$ afin d'assurer le respect des conventions collectives pour les réserves de perfectionnement, de mettre en œuvre des projets éducatifs dans les écoles, de réaliser des orientations budgétaires en matière de communication;

Considérant que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 9 371 909 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires 2009-2010;

Considérant que le budget prévoit que le taux de taxe scolaire est fixé à 0,35 \$;

Considérant que ce taux respecte les limites prévues par la Loi;

CC090629-02

En conséquence, sur proposition de madame Marjolaine Girard, il est résolu à l'unanimité que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette soit adopté et transmis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,35 \$.

PEI au primaire : rapport du comité

Considérant que le Programme d'éducation internationale est offert à la commission scolaire depuis la présente année scolaire, à l'école Arc-en-Ciel;

Considérant que le programme du primaire du Baccalauréat international exige que l'école entière (maternelle à la 6^e année) soit dédiée à son implantation;

Considérant que l'école Arc-en-Ciel est une école sans bassin et que ceci crée, d'année en année, une complexité organisationnelle;

Considérant la volonté d'assurer la pérennité du Programme d'éducation internationale au primaire et donc, la nécessité d'établir une organisation structurante;

Considérant que le comité mandaté lors de la séance du 16 juin 2009 a amorcé la réflexion quant aux solutions possibles;

Considérant que pour l'année scolaire 2009-2010, le comité convient que l'organisation scolaire à l'école Arc-en-Ciel, telle que proposée à ce jour, doit être respectée;

CC090629-03

En conséquence, sur proposition de madame Marie-Claude Tremblay, il est résolu à l'unanimité :

- de poursuivre, pour l'année scolaire 2009-2010, l'implantation du Programme d'éducation internationale à l'école Arc-en-Ciel en respectant l'organisation scolaire connue à ce jour;
- de procéder, dès le début de l'année scolaire 2009-2010, à une analyse des solutions possibles pour assurer la pérennité du Programme d'éducation internationale au primaire en établissant une organisation structurante, cette analyse devant :
 - être étoffée et prendre en considération tous les éléments pertinents;
 - être réalisée par un comité qui sera formé à la prochaine séance du conseil des commissaires,
 - être réalisée avant l'adoption du plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire et des actes d'établissement.

Direction du Service des ressources humaines : nomination

Le sujet est reporté à une prochaine réunion.

Plan d'effectifs : cadres de services et directions et directions adjointes d'établissement

CC090629-04 Sur recommandation de la Direction générale, il est proposé par madame Roxanne Thibeault et résolu à l'unanimité, d'adopter le plan d'effectif 2009-2010 des cadres de service et directions et directions adjointes d'établissement, tel que déposé.

Plan d'effectifs : directions et directions adjointes d'établissement

Sujet inclus au point 4.4.

Calendrier de conservation

Considérant que le calendrier de conservation des documents de la commission scolaire nécessite une mise à jour importante;

Considérant qu'avant que les modifications apportées au calendrier de conservation puissent être appliquées, le nouveau calendrier de conservation doit être approuvé par la Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

CC090629-05 En conséquence, sur proposition de madame Nathalie Savard, il est résolu à l'unanimité :

- de déposer auprès de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec une demande d'approbation du calendrier amendé de conservation des documents de la commission scolaire; cette demande d'approbation pouvant se faire en plusieurs étapes, selon l'avancement des travaux de mise à jour;
- et que M^{me} Christine Flaherty, directrice du Secrétariat général et des communications, soit et elle est autorisée à signer la ou les demandes d'approbation et tout autre document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

Travaux pendant la période estivale : autorisation

Considérant que divers travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments de la commission scolaire seront exécutés conformément au budget d'investissement pendant la période estivale 2009;

Considérant que certains travaux seront confiés à des entrepreneurs externes et des appels d'offres pourraient être lancés;

CC090629-06

En conséquence sur proposition de monsieur Jean-Marie Villeneuve, il est résolu à l'unanimité :

- d'autoriser l'exécution, pendant la période estivale 2009, des travaux requis pour l'entretien et l'amélioration des bâtiments de la commission scolaire, selon le cadre budgétaire prévu au budget d'investissement, sujet aux dépassements de coûts mineurs qui pourraient survenir;
- que monsieur Guy Bédard, directeur du Service des ressources matérielles et informatiques par intérim, soit et est par les présentes autorisé à procéder à des appels d'offres et à négocier et signer les divers contrats reliés à l'exécution de ces travaux jusqu'à la reprise des séances régulières du conseil des commissaires en août 2009.

Évaluation de la direction générale

Huis clos : ouverture

Madame Andrée Verreault propose l'ouverture d'un huis clos à 22 h 15. Accepté à l'unanimité.

Huis clos : fermeture

Monsieur Sylvain Beaulieu propose la fermeture du huis clos à 23 h. Accepté à l'unanimité.

CC090629-07

Sur proposition de madame Andrée Verreault, il est résolu à l'unanimité, que la commission scolaire entérine le versement d'un boni forfaitaire au directeur général, tel que déterminé dans l'évaluation de ce dernier conservé dans son dossier personnel.

5. CORRESPONDANCE

Aucune

6. INFORMATION

6.1 Projets d'investissement 2009-2010

Monsieur Eric Blackburn, directeur général, présente la liste des projets qui seront réalisés en 2009-2010 à même le budget de la commission scolaire pour l'amélioration, le maintien et la transformation des immeubles. La priorisation de ces projets s'est faite par la commission de service des ressources matérielles.

Monsieur Blackburn présente également les projets qui pourront être réalisés à même les budgets du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport selon les critères de priorisation de ce ministère.

6.2 Séance du mois d'août

La séance du conseil des commissaires du mois d'août n'aura pas lieu le 3^e mardi du mois mais plutôt le 25 août 2009. Les membres du conseil des commissaires recevront la convocation en temps opportun.

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CC090629-08 La séance est levée à 23 h 10 sur proposition de monsieur Serge Renaud, laquelle est adoptée à l'unanimité.

Josée Bouchard, présidente

Christine Flaherty
Secrétaire générale et directrice des communications